
A

COMME :



Périodique du GRAND SERMENT ROYAL DES ARBALETRIERS DE SAINT-GEORGES DE GREZ-DOICEAU.
Abonnement annuel : 10 Euros / Compte Fortis :BE 17 2710 1307 4521
Editeur responsable : B. NOE, rue de Basse-Biez, 87 à 1390 Grez-Doiceau / Bureau de dépôt : Grez-Doiceau.
Site internet : www.arbaletrier.be / E-mail : info@arbaletrier.be

N° 104 AOÛT 2014

Editorial

Mot du président :

L'aménagement de notre nouveau stand de tir nous incite à avoir un sentiment de fierté due à la réalisation de celui-ci. C'est un souhait vieux de trente ans qui s'est enfin réalisé.

Comme toujours pour la fête du mois d'août nous étions à l'affût de dame météo qui, dans notre pays, sait se montrer si capricieuse ; nous ne devons craindre les intempéries grâce à notre beau local tout neuf.

Marcel.

Il y a septante ans La tragédie de la Borne de Ways.

La « Borne de Ways » est un lieu-dit situé à la limite des anciennes communes de Baisy-Thy et de Sart-Dames-Avelines. Il y avait là une borne portant le nom de « Vays », borne qui anciennement marquait la limite sud-est de la paroisse de Ways. A cette époque, cette paroisse était composée des territoires de la commune Ways, de celle de Thy, des hameaux d'Hattain, de Bon Air, d'une partie du Chêniat, de la Croisette, du Ry d'Hez et de Bois-Saint-Jean.

A proximité de la borne, se trouvait une petite ferme qui avait été, entre les deux guerres, transformée, en pavillon de chasse par son propriétaire Edouard Brunard, le bourgmestre de Baisy-Thy (décédé en 1939). Ce dernier avait enlevé ladite borne (une pierre bleue, section carrée, 1m25 hors sol, 2m de hauteur totale) ; il l'avait plantée au bord d'un étang dans son parc tout proche et il l'avait remplacée par une autre borne.

En juin 1944, Mme Vve Brunard, contactée par des membres de l'Armée Secrète, avait permis l'occupation du pavillon par des résistants et des réfractaires au travail obligatoire en Allemagne. La veille du 19 août, six personnes occupaient le pavillon dans lequel se trouvaient notamment des mitraillettes, des grenades et du plastic pour sabotage. Se trouvaient donc là quatre résistants A.S. de Grez-Doiceau : Edouard Guirsch, les frères Herbinia et René Duchesne, qui avaient été rejoints depuis une quinzaine de jours par deux réfractaires : Raymond Libert de Tirlemont et un étudiant d'Hoegaarden dont on ignore le nom.

Durant la nuit du 16 au 17 août, au cours d'une opération de sabotage sur la ligne de chemin de fer près de Tilly, les résistants du pavillon se heurtent à une patrouille allemande : coups de feu, lancement de grenades. Albert Herbinia et Duchesne sont blessés par des éclats de grenades, mais ils

parviennent à rejoindre le pavillon. Leurs blessures réclamant des soins sérieux, ils quittent à pied la Borne de Ways le samedi 19 août tôt le matin pour aller se faire soigner à Tangissart chez le docteur Gogneaux, le médecin de la 2^e Cie du Refuge Panthère de l'A.S.. Ce déplacement va leur sauver la vie ...

En effet, peu de temps après leur départ, le pavillon est cerné par des soldats allemands et des rexistes arrivés en camion. Les Allemands prennent en otage deux ouvriers agricoles, Emile Beeken et Jules Fergloute, occupés à la moisson pour le fermier Paulus de la ferme voisine de Bongré. Obligeant les otages à marcher devant eux, les allemands atteignent facilement le pavillon et capturent les quatre occupants. Ils torturent sauvagement les deux résistants avant de les tuer d'une balle dans la nuque : Edouard Guirsch (47 ans, père de six enfants) par l'allemand Lieczynski, et Raymond Herbinia (20 ans) par le rexiste De Mascio. Avant d'être abattu, Raymond s'écria : « *Mourir à 20 ans c'est terrible, mais c'est mourir pour une bonne cause* ». Les deux autres occupants sont emmenés sans doute pour être interrogés sérieusement. Tout ce que l'on sait, c'est que Raymond Libert mourra dans un camp de concentration en Allemagne, tandis que l'on ignore le sort de l'étudiant. Les ouvriers agricoles sont alors obligés d'amener des gerbes devant le bâtiment, l'ennemi les asperge d'essence et met ainsi le feu au pavillon.

Prévenus du drame chez Gogneaux par Albert Fauconnier, Albert Herbinia et René Duchesne décide de retourner immédiatement à la borne de Ways. Ils rencontrent sur la place de Tangissart trois joueurs de balle pelote à l'entraînement, le facteur Jean Serneels (18 ans) et les frères Théo et Léon Donckers (21 et 19,5 ans), habitants du village. Deux vélos, celui de Théo et du facteur, se trouvent contre un mur près de l'église. Les deux résistants demandent s'ils peuvent emprunter les vélos pour porter secours à des camarades en danger. Devant l'hésitation du facteur dont le vélo est l'outil de travail, ils promettent de les ramener après 5 heures du soir. Quelle ne fut pas la

surprise de Léon Donckers (en 2009, il est le dernier survivant de cet épisode) d'assister vers 3 heures de l'après-midi au retour des deux résistants qui, tenant parole, ramenaient les vélos à leurs propriétaires. Ils étaient arrivés trop tard et n'avaient pu que constater de loin l'incendie du pavillon. Quatre personnes connaissaient bien la planque du pavillon : Albert Fauconnier de Tilly qui transmettait les ordres de mission (sabotages, parachutages, etc.), Jean-Baptiste Dujardin, garde-champêtre de Baisy-Thy qui apportait du ravitaillement, Auguste Hulet, gérant du magasin l'« Union des Coopérateurs » de Tangissart qui fournissait du ravitaillement, Et Léon Saublain, ancien combattant de la guerre 14-18, ancien garde-chasse de Brunard, beau-frère de Dujardin dont il a épousé la sœur Marie et qui cachait chez lui des réfractaires et une famille juive.

Le jour de la tuerie, Albert Fauconnier prend le maquis et échappe à l'arrestation. Jean-Baptiste Dujardin et Léon Saublain refusent eux de le faire et sont arrêtés le 20 août. Auguste Hulet le sera le 22.

Le dimanche 20 août, Léon Donckers vient « voir les filles » à Chênemont, car il est le fiancé de Simone Dubois (21 ans), la fille de Fulgence Dubois. Fulgence est, à cette époque, auxiliaire de police à Baisy-Thy, chargé de la surveillance des récoltes avec son chef Jean-Baptiste Dujardin justement. Arrivé à Chênemont, Léon rejoint, dans les champs voisins, sa fiancée partie avec sa mère cueillir du trèfle pour leurs lapins. Au retour, devant la maison, le trio aperçoit un feldgendarme gardant Jean-Baptiste Dujardin qui vient d'être arrêté. Les femmes rentrent chez elles, mais Léon reste dehors. Le feldgendarme appelle alors son chef qui sort et pose à Léon toute une série de questions : « *Qui êtes-vous ? Que venez-vous faire ici ? Vous courtisez ? Et bien moi, je vais vous apprendre à courtiser ! Où travaillez-vous ? Montrez-moi votre carte de travail, etc* ». Ayant constaté que Léon travaille dans une petite entreprise de peinture à Faux, il (on

apprendra plus tard qu'il s'agit de De Mascio) lui dit d'aller consoler sa fiancée qui est en train de préparer une valise pour son papa. Dès son arrivée dans la maison, il avait dit à Fulgence, menacé de mort, de laisser un petit mot pour sa famille. En voici le texte : « *Ma chère Simone et Yvonne ma femme je dois mourir à l'instant faites de savoir vivre sans moi mille baisers Fulgence au revoir* ». Ce bout de papier fut découvert sur la machine à coudre après le départ de De Mascio, du feldgendarme et des deux prisonniers.

En camion (qui avait stationné près du cimetière de Baisy et de la maison de Saublain), on emmène Jean-Baptiste Dujardin, Fulgence Dubois et Léon Saublain à la Kommandantur de Nivelles où Fulgence sera mis en présence du jeune étudiant arrêté la veille à la borne de Ways. L'un et l'autre déclareront ne pas se connaître et c'est ainsi que Fulgence sera libéré et reviendra, à pied, de Nivelles à Chênemont vers minuit.

Jean-Baptiste Dujardin (52 ans) décèdera le 2 mai 1945 dans le camp de concentration de Wobbelin près de Ludwigslust, tandis que Léon Saublain (66ans) emmené dans le dernier convoi ferroviaire de prisonniers politiques ayant quitté la Belgique avant la libération, mourra le 27 novembre 1944 au camp de concentration de Neuengamme près de Hambourg.

Marie Dujardin, arrêtée le 23 août, accusée d'être au courant des activités de son frère et de son mari, va se trouver dans le train fantôme qui n'arrivera pas en Allemagne grâce aux ouvriers de la SNCB et elle sera ainsi libérée le 3 septembre 1944.

Genappe et ses environs sont libérés le 5 septembre 1944 par les Américains.

Le lendemain, Albert Herbinia veut venger son frère Raymond. Croyant Mme Brunard responsable de la tuerie de la Borne de Ways et sans avoir reçu d'instruction de l'Armée Secrète, Albert se rend au château de Bois-Saint-Jean et tire une rafale de mitraillette sur Mme Brunard et sur sa dame de compagnie Germaine

Barbion. Cette dernière grièvement blessée, décèdera à la clinique Sainte-Elisabeth à Uccle le 10 septembre suivant.

Quant à Auguste Hulet, interné au camp de concentration de Neuengamme, il est libéré le 28 avril 1945 et rentrera au pays. Malheureusement il décèdera des séquelles de sa captivité le 14 avril 1950.

Signalons enfin que le feldgendarme rexiste De Mascio fut arrêté à Paris. Jugé, il fut condamné à mort par la Cour militaire de Nivelles, sentence confirmée par celle de Bruxelles. Il ne fut cependant pas exécuté. A sa libération, il s'installa à Cologne où il tint un commerce.

Henri Vets
Ancien de la 1^{re} Cie du Refuge
Panthère de l'Armée Secrète.

Que Raymond Herbinia
Edouard Guirsch
lâchement assassinés ici,

Raymond Libert
L'étudiant inconnu
Jean-Baptiste Dujardin
Léon Saublain
morts dans un camp de concentration

reposent en paix et surtout que notre génération et les générations futures se souviennent de leur sacrifice, car, si aujourd'hui nous vivons libres, c'est en partie à Eux que nous le devons.

Henri Vets, auteur du récit, est décédé cette année. Un hommage particulier lui a été rendu, à la borne de Ways, le samedi 23 août 2014

José.

Fondant au chocolat, framboises et amandes Par CuisineAZ

Temps de préparation :

20 minutes

Ingrédients :

- 100g framboises
- 125g yaourt
- 4 oeufs
- 250g chocolat
- 120g farine
- 120g sucre
- 100g amande en poudre
- 80g beurre



Étapes :

- 1.Préchauffez le four th.7 (210C°).
- 2.Fondre le chocolat au bain marie.
- 3.Dans un saladier, mélangez les œufs, le yaourt, la poudre d'amandes, la farine et le sucre.
- 4.Versez le chocolat dans le saladier.
- 5.Incorporez les framboises (gardez-en pour la déco) dans le saladier et mélangez.
- 6.Beurrez le moule et versez la pâte dedans.
- 7.Faites cuire 40 min.
- 8.Décorez avec de la chantilly maison et quelques framboises.

Nathan.

Activités de tirs.



Résultats et calendrier.



CHAMPIONNAT 2014 DE BRUXELLES BRABANT

Classement après 5 concours

6 M

HONNEUR

- J. DEVROYE 491
(99-94-99-100-99)
- M. LANDRIEU 474
(96-95-98-92-93)
- A. DEBRUYNE 383
(96-94-97- -96)
- P. DESSART 189
(95-94- - -)

CAT.A

- Ph. LANDRIEU 479
(99-92-93-97-98)
- Ph. GODIN 268
(90-87- -91-)
- B. NOE 186
(92-94- -56-)

CAT.B

- Ph. KAISE 461
(96-94-92-90-89)
- C. DEVROYE 450
(91-92-94-81-92)
- G. WILLEKENS 345
(90- -90-90-75)
- J. NOE 93
(93- - - -)
- J-CL WARZEE 89
(89- - - -)

EQUIPES

I

- GREZ I 7 pts
[1(486) 2(471) 1(481) 2(470)
1(478)]
- SABLON I 10 pts
[2(477) 1(481) 2(480) 3(468)
2(470)]
- VROLIJKE I 13 pts
[3(450) 3(455) 3(474) 1(474)
3(462)]

- St. GEORGES I 20 pts
[4(191) 4(96) 4(0) 4(97) 4(95)]

II

- SABLON II 6 pts
[2(366) 1(368) 1(368) 1(357)
1(360)]
- GREZ II 12 pts
[1(371) 2(365) 3(182) 3(227)
3(164)]
- VROLIJKE II 12 pts
[3(243) 3(164) 2(363) 2(351)
2(261)]
- St. GEORGES II 20 pts
[4(0) 4(0) 4(0) 4(0) 4(0)]

10 M

HONNEUR

- J. DEVROYE 484
(95-99-98-97-95)
- M. LANDRIEU 477
(94-94-96-96-97)
- Ph. LANDRIEU 461
(96-89-90-93-93)
- A. DEBRUYNE 378
(96-97-94- -91)
- P. DESSART 187
(92-95- - -)

CAT.A

- PH. KAISE 432
(90-85-85-82-90)
- B. NOE 276
(95-92- -89-)

CAT.B

- C. DEVROYE 438
(87-94-83-88-86)
- G. WILLEKENS 356
(93- -91-83-89)
- J. NOE 84
(84- - - -)
- J-CL. WARZEE 76
(76- - - -)

EQUIPES

I

- GREZ I 6 pts
[1(476) 1(479) 1(469) 2(463)
1(466)]
- SABLON I 8 pts
[2(468) 2(470) 2(459) 1(464)
1(466)]
- VROLIJKE I 12 pts
[3(416) 3(428) 3(440) 3(437)
2(446)]
- St.-GEORGES I 19 pts
[4(187) 4(98) 4(0) 4(67) 3(65)]

II

- SABLON II 6 pts
[2(350) 1(361) 1(341) 1(348)
1(352)]
- GREZ II 9 pts
[1(362) 2(266) 2(168) 2(165)
2(175)]
- VROLIJKE II 14 pts
[3(72) 3(160) 2(168) 3(79) 3(0)]
- St GEORGES II 19 pts
[4(0) 4(0) 4(0) 4(0) 3(0)]

10 M D

- Ph. LANDRIEU 479
(96-96-94-97-96)
- J. DEVROYE 474
(98-95-99-92-93)

CHAMPIONNAT 2014 DE BELGIQUE

Classement après 6 concours, les 5
meilleurs comptent.

6 M

HONNEUR

- J. DEVROYE 493
(98-97-99-99-98-99)

CAT.HOMMES

- M. LANDRIEU 485
(97-96-98-94-95-99)

6 Ph. KAISE	475
(93- 96- 95- 93- 98-)	
7. Ph. LANDRIEU	474
(92- 96- 95- 95- 95- 93)	
29.B. NOE	261
(88- - 90- 83- -)	

CAT.DAMES

2. C. DEVROYE	465
(87- 95- 96- 92- 93- 89)	

CAT.SENIORS

19. J. NOE	177
(- - - 88- 89)	

EQUIPES

1. Help u Zelve Leuven	pts. 1951 bar. 196
2. St. Georges Grez-Doiceau	pts. 1920 bar. 194
3. AGS Notre-Dame au Sablon	pts. 1904 bar. 196
4. St. Sébastien Ciney	pts. 1901 bar. 194
5. Cie. Notre Dame Dinant	pts. 1871 bar. 189
6. Champ de Mars Dampremy	pts. 1852 bar. 192
7. C.R.A.A. Visé	pts. 1835 bar. 190
8. Willem Tell Eksel	pts. 1125 bar. 113

10M

HONNEUR

4. J. DEVROYE	475
(94- 95- 97- 95- 93- 94)	
5. M.LANDRIEU	470
(94- 94- 94- 94- 94- 94)	

CAT.HOMMES

2. Ph. LANDRIEU	473
(94- 92- 90- 97- 95- 95)	
14. Ph. KAISE	440
(88- 88- 87- 88- 89-)	
27. B. NOE	235
(89- - 89- 57- -)	

CAT.DAMES

1. C. DEVROYE	448
(87- 89- 87- 89- 88- 95)	

CAT.SENIORS

15. J. NOE	170
(- - - - 80- 90)	

EQUIPES

1. Help u Zelve Leuven	pts. 1903 bar. 195
2. AGS Notre-Dame au Sablon	pts. 1869 bar. 185
3. St.-Georges Grez-Doiceau	pts. 1865bar. 191
4. Cie Notre-Dame Dinant	pts. 1799 bar.185
5. Champ de Mars Dampremy	pts. 1779 bar. 175
6. C.R.A.A. Visé	pts.1723 bar. 175
7. Willem Tell Eksel	pts. 1124 bar. 37

TIRS ANNIVERSAIRES

Mai 2014

Catégorie A : Joël Devroye
Catégorie B : José Noé
Catégorie C : Maximilien Kaise

Juin 2014

Catégorie A: Joël Devroye
Catégorie B : Bernard Noé
Catégorie C : Jean-Paul Noé

Juillet 2014

Catégorie A : André Debruyne
Catégorie B : Guy Willekens
Catégorie C : /

TIR DE LA GRAND PLACE DE BRUXELLES 2014

Cette année, sept équipes représentant quatre gildes, participaient à ce concours le 26 juillet 2014, sur la Grand Place prestigieuse de Bruxelles. Ce tir avait la particularité, de se dérouler en public et en plein air. De nombreux touristes belges et étrangers assistaient à

ce spectacle et encourageaient les tireurs par leurs applaudissements. Nos représentants se sont spécialement distingués, en équipe et en individuel.

1.G.S.R.A. de St-Georges Grez-Doiceau	
Joël Devroye	58
Michel Landrieu	55
Philippe Kaise	51
Philippe Landrieu	<u>51</u>
Total	215

2.A.G.S.R.&N. Notre-Dame au Sablon	
Francis Jacobs	57
Jean Ladam	56
Jean Wagnies	51
Rudy Musin	<u>50</u>
Total	214

3.Saint-Georges Bruxelles	
Michel Planchon	53
M. Vanden bussche	52
Bart Smeedts	49
David Dusausoy	<u>49</u>
Total	203

4. C.R.A.A. Visé	
Dirk Luycks	55
Jan Cocquyt	53
Willy Riemis	49
Jan Moortgat	<u>43</u>
Total	200

4. C.R.A.A. Visé	
Jacques Delvaux	56
Pierre Longle	51
M.-Hélène Delvaux	47
Renée Polmans	<u>46</u>
Total	200

6. A.G.S.R.&N Notre-Dame au Sablon	
Didier Vandeputte	54
Pierre Terwange	51
Patrick Collaert	46
Xavier Kempnaers	<u>42</u>
Total	193

7. De Vrolijkje-La Renaissance	
Gérard De Rijcke	52
Jean-Marie Branders	51
Dorian Van de Plas	46
Eddy Van den Breen	<u>42</u>
Total	191

Félicitations à Joël et à toute l'équipe pour leurs résultats.

José.

HISTOIRE

Gildes ou Confréries de tir à l'arbalète sous le Patronage de Saint-Georges

Dire au juste, à quelle époque nous devons rapporter l'établissement des confréries de Saint-Georges, nous paraît presque impossible, du fait qu'on ignore encore la date de l'invention de « l'arbalète », dont nous n'avons trouvé aucune représentation en dessin avant le XII^{ème} siècle.

Toujours est-il que ces confréries, depuis leur institution étaient composées de l'élite de la bourgeoisie, et que la noblesse même ne dédaignait pas d'en faire partie.

D'après Capefigue, il existait déjà des gildes sous Charlemagne. Ce ne pouvait pourtant pas être des arbalétriers, mais bien des archers, puisque l'arc était l'arme dont se servaient les peuples anciens.

Quelques auteurs mettent à la suite de Guillaume-le Conquérant des gens armés de l'arbalète, ce que nous ne leur disputerons pas, cependant sur les tapisseries de Bayeux, qui représentent la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Conquérant (monuments contemporains), nous avons remarqué non pas des arbalétriers, mais bien un grand nombre d'archers, qui probablement représentaient une confrérie ou serment, faisant partie de l'organisation militaire, d'alors.

Abandonnant les champs de bataille, suivez ces sociétés dans leurs réunions ordinaires, elles vous fourniront maint trait de mœurs, mainte particularité sur l'état de la richesse publique, sur les idées des siècles passés.

Là où la domination française ne les a pas dépouillées, visitez leurs chapelles, leurs chambres d'assemblées, faites-vous ouvrir leurs antiques dressoirs, que d'objets précieux n'y trouverez-vous pas...

Remontons dans le temps.

L'organisation militaire des communes de la Belgique était déjà très avancée en l'année 1106, lorsque le duc Henri, de Limbourg envoya pour défendre Cologne contre l'empereur Henri V, une troupe aguerrie, les Gelduni, c'est-à-dire, les hommes des gildes.

A cette époque, l'usage des armes de trait n'était pas fort répandu. En Belgique, au contraire, et à Bruxelles en particulier, on

l'employait fréquemment. En l'an 1182, Henri de Louvain se rendit à l'armée que le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, conduisait contre le Roi de France, Philippe-Auguste ; sa troupe se composait de 40 chevaliers, de 40 sergents et dix arbalétriers, (JACQUES DE GUYSE, Annales du Hainaut) ; elle avait été levée, en partie, à Bruxelles car cette ville et son territoire, appartenait en propre à Henri, depuis son mariage avec Mathilde de Boulogne, en 1179, et le père du prince, le duc de Brabant, Godfroid III, ne prenait aucune part à la guerre.

Un des caractères qui distinguent les Communes belges et qui décèlent leur énergique vitalité, c'est le grand nombre de corps secondaires qui se formèrent dans leur sein, au XII^e et au XIII^e siècle, et qui les complétèrent en quelque sorte.

Corporations à la fois politiques et de commerce : hanses, gildes de la draperie, corps de métiers, associations de riches privilégiés ; lignages ou familles patriciennes, troupes guerrières, comme les serments, associations littéraires, telles que les chambres de rhétorique ; sociétés de bienfaisance, communautés moitié laïques et moitié religieuses : béguines, bogards, frères de la pénitence, saccites, bollards, tout s'y trouve. Par sa base, la commune touche aux classes pauvres, dans lesquelles elle se recrute et se retrempe sans cesse par ses sommités, elle approche du trône qui, tour à tour, la craint et l'affectionne, l'opprime et la favorise.

La formation des éléments qui composaient la société des villes au Moyen-âge ne s'accomplit qu'avec lenteur. Malheureusement on la suit avec difficulté, à cause du manque, ou plutôt de la rareté des documents.

Peu de matières, sous ce rapport, ont été aussi négligées que l'organisation des serments ou gildes militaires, et cependant est-il un sujet plus digne d'étude que l'histoire des compagnies d'élite des milices qui ont combattu, à Bouvines, à Courtrai, à Mons-en-Pevelle, à Woeringen, à Gavre, à Terouane...

Les papes, dont les soins s'étendaient sur toutes les branches de l'administration des différents Etats de la Chrétienté, remarquèrent bientôt que les armes de trait servaient très souvent à un usage perfide, à satisfaire, avec plus de sûreté pour l'agresseur, des haines personnelles.

Pour arrêter cet abus, ils interdirent l'usage contre les chrétiens de l'art meurtrier et odieux à Dieu des arbalétriers et des archers. Cette « défense » portée par Innocent II au Concile de Latran en 1139 et renouvelée, 80 années plus tard, par Innocent III, ne pût arrêter ni l'adoption générale des armes qu'elle prohibait ni les crimes qu'elle voulait empêcher.

La keure ou loi criminelle de Bruxelles, de l'an 1229, commina des peines très sévères contre les meurtres commis de cette manière.

Une blessure portée au moyen d'un trait vous rangeait parmi les homicides, et vous deveniez passible de la peine de mort.

L'ancienne arbalète était peu maniable. On l'armait avec le pied, comme l'indique son nom flamand, voetboge, littéralement « arc à pied », opposé de handboge, « arc à main », ou quelque fois au moyen d'un ressort à roues.

Les tireurs, pour viser, étaient obligés de rester dans une position gênante : aussi la fatigue les brisait-elle, d'ordinaire, avant l'âge de quarante ans.

Plus tard on introduisit l'usage du cranequin ou pied-de-biche qui fit donner aux arbalétriers le nom de cranequiniers.

L'arme primitive était très lourde, et pour la poser sur l'épaule, il fallut longtemps l'aide d'un servent.

La force et l'adresse que cet exercice exige fit rechercher et estimer ceux qui s'y livraient, et dans toutes les armées on compta bientôt un certain nombre de tireurs, dont le trait projeté avec une vigueur extraordinaire traversait les meilleures cuirasses.

Pour s'assurer de leurs services, les princes et les villes s'empressèrent de leur accorder des privilèges et des prérogatives. Ainsi naquirent les serments.

Comme d'abord sous la dénomination flamande de gilde ou guides, nom qui signifie une société soutenue à l'aide de cotisations (de geld, argent) et qui était donné aux communes elles-mêmes, aux corporations de marchands drapiers (laken-gilde) et à d'autres sociétés, les confréries des tireurs reçurent plus tard dans la langue française le nom de serments, sans doute parce que les tireurs gagés par les villes étaient tenus, lors de leur nomination, à jurer fidélité au prince et à l'administration locale.

Suite au prochain A comme.

Extrait du Petit magazine (trim 2-2012)
N.D.au Sablon.

José

les

IN MEMORIAM



*Prestation de serment du Chevalier Bauchau
avec ses parrains Georges de Hosté et Karel
De Bleser en avril 1992.*

Nous avons appris avec une grande tristesse le décès inopiné de notre président d'honneur le Chevalier Pierre BAUCHAU ce 14 août dernier. Après avoir prêté serment en 1992, P.BAUCHAU a participé activement aux diverses manifestations organisées par notre Gilde. Il a parcouru plusieurs fois la procession en tête de notre cortège. Il a contribué, par sa présence à nos côtés, à la notoriété de notre gilde. Il a permis d'encourager les nouveaux tireurs en mettant à leur disposition des armes de qualité. Il nous a enfin soutenus pour l'organisation de plusieurs activités marquantes.

Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances et l'assurons que nous garderons du Chevalier BAUCHAU un souvenir ému et lui réservons une place sur notre tableau d'honneur.

Bernard.